

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 mai 2021

N° 210531049

URBANISME - Délibération sollicitant l'EPT GOSB pour l'engagement d'une modification du PLU de Gentilly visant la maîtrise du développement urbain

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à dix-neuf heures, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 12 mai 2021 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme ALITA - M. ALLAIS - M. BOMBLED - Mme CARTEAU - M. CRESPIN - M. DAUDET - M. EL ARCHE - M. GIRY - Mme GRUOSSO - M. GUITOUNI - Mme HERRATI - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme JAY - Mme JOUBERT - Mme LABADO - M. LAPLAGNE - M. LE ROUX - M. LEFEUVRE - M. MASO - Mme MAZIÈRES - M. MOKHBI - M. PELLETIER - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme SCHAFER - Mme TORDJMAN - Mme VILATA - Mme VÉRIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme GROUX par Mme VILATA - Mme POP par Mme HERRATI - M. NKAMA par Mme JAY.

ABSENTS EXCUSES Mme MELIANE.

ABSENTS NON EXCUSES M. BENAOUADI.

SECRETAIRE Patrick DAUDET

.../...

La séance est ouverte à 19h00.

URBANISME - Délibération sollicitant l'EPT GOSB pour l'engagement d'une modification du PLU de Gentilly visant la maîtrise du développement urbain

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

VU le plan local d'urbanisme de Gentilly, approuvé le 26 avril 2007 et modifié en dernier lieu le 21 décembre 2019 par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

VU le bilan du PLU de Gentilly ;

CONSIDERANT que des évolutions du PLU de Gentilly doivent être engagées, sans attendre l'élaboration du PLUI, afin de permettre la maîtrise du développement urbain et renforcer la prise en compte de la transition écologique dans les projets ;

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles pour tous » en date du 20 mai 2021 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – **SOLLICITE** Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre en vue d'engager une modification du PLU de Gentilly, visant notamment à :

- Augmenter les surfaces d'espaces verts de pleine terre et réduire les emprises au sol possibles sur certains secteurs ;
- Mieux gérer les transitions entre les secteurs à vocation de densification importante et les secteurs les moins denses de la commune ;
- Adapter ponctuellement les hauteurs permises sur certains secteurs ;
- Mettre en place des périmètres de projet et des périmètres d'études permettant de gérer de manière différenciée dans l'espace et dans le temps le principe de pause urbaine globale à l'échelle de la commune ;
- Faciliter dans le même temps les possibilités de parcours résidentiel notamment des gentilléens et l'accès au logement des plus modestes.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 11 juin 2021
Reçu en préfecture le 11 juin 2021
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20210531-5856-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE GENITILLY' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patricia Tordjman'.